

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICH I (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Soutien du conseil général de la Côte d'or aux entreprises de spectacle cinématographique - Avis du Conseil municipal pour le renouvellement du partenariat avec la SARL Lugano pour « L'Eldorado » et le soutien de la Société Darcy Palace pour ses travaux d'aménagement au titre de la loi Handicap

Madame Martin au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.3232-4 du Code Général des collectivités Territoriales, le Département peut sous certaines conditions, et après avis du conseil municipal de la commune où est située l'entreprise concernée, attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique .

C'est en ce sens que Monsieur le Président du Conseil Général de la Côte d'Or a saisi la Ville.

En effet, depuis plusieurs années, le Conseil Général de la Côte-d'Or apporte un soutien financier à la SARL Lugano gestionnaire du cinéma l'Eldorado de Dijon dans le cadre d'un partenariat pluriannuel.

Cette convention de partenariat vise la mise en œuvre de projets spécifiques ayant pour objet, d'une part, l'accompagnement et la mise en réseau des cinémas indépendants présents sur le territoire départemental, d'autre part, la mise en œuvre d'actions au bénéfice de publics définis comme prioritaires.

Durant la période 2008-2013, le cinéma l'Eldorado a bénéficié d'une aide annuelle le Conseil Général de la Côte-d'Or d'un montant de 38 700€.

Par ailleurs la Société Darcy Palace, gestionnaire des cinémas dijonnais Darcy et Olympia, a récemment sollicité l'intervention financière du Conseil Général de la Côte-d'Or dans le cadre des aménagements nécessaires au titre des exigences de la loi Handicap du 11 février 2005.

Afin de permettre le renouvellement du partenariat ainsi que le soutien des travaux d'aménagement précités, l'avis du Conseil Municipal est sollicité par le Conseil Général de la Côte d'Or.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - émettre un avis favorable au principe pour les interventions financières du Conseil Général de la Côte d'Or, au bénéfice de la SARL Lugano et de la Société Darcy Palace, dans les conditions précitées ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ